

**ARRÊTÉ N° DCL 2017/031 PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES
A L'OCCASION DE L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.**

La Préfète du LOT,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, notamment l'article 25 ;

VU le décret n° 2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;

VU l'ordonnance du Premier Président de la cour d'appel d'Agen en date du 13 mars 2017 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Lot ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La commission de recensement des votes émis dans le département du Lot à l'occasion du scrutin pour l'élection du Président de la République est composée comme suit :

1^{er} tour

Président : M. Pierre Louis PUGNET, président du Tribunal de Grande Instance de CAHORS

Membres : Mme Ingrid GUILLARD, vice présidente au Tribunal de Grande Instance de CAHORS
Mme Isabelle SIX, vice présidente au Tribunal de Grande Instance de CAHORS

2^{ème} tour

Président : M. Pierre Louis PUGNET, président du Tribunal de Grande Instance de CAHORS

Membres : Mme Ingrid GUILLARD, vice présidente au Tribunal de Grande Instance de CAHORS
M. William DELAMARRE, juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de CAHORS

ARTICLE 2 : Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux opérations de la commission et demander éventuellement l'inscription au procès-verbal de ses réclamations.

ARTICLE 3 : Cette commission siégera à la Préfecture, 120 rue des Carmes, salle 400. Elle se réunira le **lundi 24 avril 2017 à 8h00** et, s'il est nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, le **dimanche 7 mai 2017 à 23 heures 30**.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Cahors, le 17 mars 2017

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,



Gilles QUÉNÉHERVÉ